



Compte-rendu du conseil d'école du 16 novembre 2015

Présents :

Monsieur Borzucki, adjoint chargé de la commission enfance et jeunesse
Mesdames Cons-Manrique, Dormion, Guinchar, Piasecki, Picozzi, Sabbar, Sossa, Volant enseignantes
Monsieur Valentin, enseignant
Mesdames Moulet, Chaboche, Delclef, Siméon, Jeudy-Couvrand, Timelli, Dejean représentantes titulaires des parents élus, Madame Jamet, suppléante.
Monsieur Letierrier, représentant titulaire des parents élus.

Absents excusés :

Mme Lenoir, Inspectrice de l'Education Nationale,
Monsieur Tassinato, enseignant,
Mme Pélamourgues, Psychologue scolaire
M Bosio, représentant titulaire des parents élus.

Présentation des classes (enseignants, effectifs, ...)

Les effectifs : 221 élèves, 1 départ depuis la rentrée.

Mme Sabbar 23 CP
Mme Piasecki 22 CE1
Mme Cons-Manrique 16 CP + 6 CE1
Mme Picozzi 25 CE2
Mme Volant et M Tassinato (lundi et mercredi) 24 CE2
Mme Guinchar 27 CM1
Mme Sossa 20 CM1 + 6 CE1
Mme Dormion 26 CM2
Mr Valentin 26 CM2

Nous avons dans l'école une AVS attribuée pour 9h à un élève et une EVS attribuée pour 12h à un autre élève et qui intervient à la demande dans les autres classes pour les 12 h restantes.

Nous bénéficions de la présence et de l'aide de **la psychologue scolaire** qui reçoit ou évalue, avec l'autorisation des parents, les enfants en difficulté (scolaire ou autre).

Les coordonnées de **Mme Pélamourgues** sont les suivantes : **01 60 67 39 20**.

Nous travaillons également avec un Enseignant Référent pour la Scolarisation des Enfants en situation de Handicap: **M. Fouqué** dont les coordonnées sont : **01 64 25 74 71**.

Quel est le rôle du conseil d'école ?

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant, des enseignants de l'école (remplaçant y compris), des représentants de parents d'élèves élus, en nombre égal à celui du nombre de classes. L'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participative : ils y ont voix délibérative. Le conseil d'école exerce les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (les conditions de bonne intégration des enfants handicapés, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants, les activités périscolaires, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Règlement intérieur.

Le règlement intérieur est établi dans le respect des valeurs de l'École de la République. Il est voté par le conseil d'école sur la base des dispositions du règlement départemental de Seine et Marne, en application du code de l'Éducation. Le conseil d'école vote et adopte le règlement intérieur tel qu'il est rédigé, à l'unanimité. Le règlement intérieur sera distribué aux familles prochainement.

Présentation du PPMS

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours et permettant d'être prêts à mettre en œuvre les directives des autorités. Un exercice de simulation (confinement) doit avoir lieu une fois par an (2^{ème} trimestre). En cas d'incident, tous les établissements sensibles, prévenus par la Préfecture, mettent en place le dispositif. Les parents ne peuvent récupérer leurs enfants tant que le risque n'est pas levé.

M Borzucki prend note de la nécessité d'avoir des bouteilles d'eau dans les classes.

Exercice incendie : un exercice d'évacuation a eu lieu le lundi 21 septembre, il s'est bien déroulé.

Point sur l'enseignement des langues vivantes

Mme Dormion intervient dans sa classe ainsi que dans la classe de CM2 de M Valentin avec un échange de service (sciences).

Les enseignants des autres classes interviennent dans leur propre classe.

Modification des jours d'APC :

L'an dernier, les activités pédagogiques complémentaires avaient lieu les mercredis et vendredis afin de ne pas dépasser les 6h30 d'enseignement journalier. Cependant cette répartition induisait que les enfants habitant les hameaux (Bescherelles et Meigneux) et contraints de prendre le car de ramassage dès 11h30, ne pouvaient jamais en bénéficier. Après concertation en conseil des maîtres, nous avons demandé à madame Lenoir (Inspectrice de l'Education nationale) de déroger à la règle et de modifier les jours. La dérogation délivrée le 16/09/2015 autorise les APC les mardis et vendredis de 11h30 à 12h00.

Rappel plan vigipirate et horaires:

Mme Volant rappelle qu'elle doit normalement fermer le portail à **8h30** et demande aux parents de prendre leurs dispositions pour qu'elle puisse fermer à l'heure. En cas de retard, les enfants doivent attendre que M Oger ou Mme Cons-Manrique leur ouvrent. Une sonnette, située près du portillon permet l'ouverture à distance; cependant, elle sonne dans le bureau de la directrice et lorsque Mme Volant est en classe, elle ne l'entend pas forcément ; dans ce cas, les parents peuvent frapper aux fenêtres de la classe de Mme Cons-Manrique.

Etude surveillée.

33 élèves inscrits. Il y a 2 créneaux les lundis (Mme Piasecki et M Valentin), mardis (Mme Guinchard et Mme Sabbar), jeudis (Mme Picozzi et Mme Piasecki). Les 33 élèves ne sont pas tous présents chaque soir. Le nombre maximum atteignant tout de même 30 certains jours.

Il est rappelé que l'étude est surveillée et non dirigée (l'effectif maximal n'est pas le même): les enseignants doivent surveiller les devoirs mais ne peuvent pas faire faire tous les devoirs. Il est rappelé que l'étude n'est en aucun cas un moment de soutien ou de remédiation. On a remarqué que de plus en plus d'enfants en difficulté restent à l'étude.

Attention, l'inscription à l'étude ne dispense pas les parents de prendre connaissance des devoirs à faire et de s'assurer que ceux-ci soient terminés.

Projet « Musique »

Melle Marion Vincent-Royol intervenante en musique (titulaire du DUMI) a commencé ses interventions début octobre. Cette année, le projet aura pour thème « Qu'est-ce que la musique ? Quel est son rôle ? ». Elle intervient tous les mardis (30' avec les élèves de cycle 2 et 45' avec les élèves de cycle 3 qui effectuent un roulement). Le spectacle de fin d'année aura lieu le mardi 14 juin 2016 au soir.

Projets et sorties

a- Projets :

Cette année, le marathon orthographique est ouvert à toutes les classes de cycle 3. Mmes Picozzi, Volant, et Dormion y participent.

Mmes Picozzi et Volant participent à un projet « conte africain » en partenariat avec une classe de 5° du collège.

Mmes Cons-Manrique, Volant, Guinchard et Dormion se sont réinscrites au « Prix des Incorruptibles ».

Mmes Guinchard et Cons-manrique ont un projet sur le développement durable en rapport avec la COP21

M. Valentin et Mme Dormion participent au Défi en ligne proposé par les conseillers pédagogiques en informatique.

b- Sorties :

Mme Picozzi et Mme Volant iront probablement au château de Brie-comte-Robert.

Mmes Guinchard et Sossa iront au château de Blandy les Tours, le 11/04/2016

Mmes Sabbar, Piasecki et Cons-Manrique n'ont pas encore décidé.

M Valentin et Mme Dormion organisent un voyage de 4 jours en Normandie en juin.

Bilan de la coopérative scolaire (Mr Valentin),

La coopérative scolaire a un solde positif de 6177euros. Ce solde ne tient pas compte de l'argent de la vente des photos (environ 4000 € donc 1600 € de bénéfice).

La cotisation des parents s'élève à 1108 euros soit 5 € par élève.

Cette année, le « festival du livre » aura lieu du 01/02 au 05/02/15: même système qu'avant : la vente se ferait sur un ou plusieurs soirs. La sélection serait davantage adaptée : plus de romans ou contes, des livres moins onéreux.

La vente de chocolats pour Noël se monte à un peu plus de 4000 €. Elle permet un bénéfice d'environ 1000 €.

La coopérative servira à payer l'affiliation à l'OCCE (organisme de gestion des coopés scolaires), ainsi qu'au règlement des différentes sorties (car+entrée), à l'achat de livres pour les projets de littérature (Prix des Incorruptibles), au voyage scolaire des CM2.

Les enseignants remercient la municipalité pour les 3200 € alloués au projet de voyage des CM2. D'autres actions seront menées pour le financer et diminuer la somme restant à la charge des familles. (loto, tombola,...)

Interventions, animations diverses

- S.M.E.T.O.M (Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères) a été contacté. Le nombre d'interventions peut varier selon les niveaux de classe. Les classes de cycle 3 iront visiter la déchetterie de Nangis en avril.

- Le passage du permis piéton sera renouvelé dans les classes de CE2.

- Une sensibilisation prévention routière sera proposée aux élèves de C3 : théorie (3h) et pratique (1h30).

- Les enseignants souhaitent poursuivre les interventions des pompiers (contacts et dates à venir).

Demande de travaux

Les petits travaux (comme les fuites, les toilettes bouchés, les ampoules à changer, les rideaux bloqués, ...) sont effectués dès que Mme Volant en fait la demande : les employés des services techniques sont réactifs.

Un volet roulant de la classe de Mme Guinchard est défectueux (mécanisme cassé) et ne remonte plus.

M Borzucki s'est occupé, avant les vacances d'été, de la commande des tableaux pour les classes de Mmes Sossa et Cons-Manrique : tout était installé pour la rentrée.

M Grisetto s'est occupé du débouchage de la canalisation, bouchée lors des travaux de la cantine : cela occasionnait une immense flaque juste à l'entrée.

Un groom a été installé à la porte du grand bâtiment : la porte ne tenait pas fermée.

Pour le moment, pas de travaux à demander mais les enseignants rappellent que la salle des maîtres aurait besoin de quelques travaux.

QUESTIONS DES PARENTS :

ECOLE

- Propreté des toilettes, serait-il possible de sensibiliser les élèves à ce sujet ?

Après avoir procédé à divers moyens afin de sensibiliser les enfants, les enseignants vont adopter le système de pictogrammes, facilitant ainsi la compréhension de tous les enfants, y compris les élèves ne sachant pas encore lire.

- Les élèves pourraient-ils sortir à 16h30 et non à 16h45 ?

La directrice rappelle que le temps d'enseignement effectif est de 6 heures. Par conséquent les enfants travaillent jusqu'à 16h30.

Ils doivent ensuite sortir, mettre leur manteau, et emprunter le même couloir ou la même entrée que les enfants des autres classes (jusqu'à 110 élèves dans le couloir du 1^{er} étage par exemple). Ils ne peuvent donc pas sortir à 16h30 précises.

- Y-a-t-il des sorties scolaires prévues, voyage de fin d'année ?

Oui, comme chaque année. Détail dans le compte rendu ci-dessus.

- D'autres heures de soutien sont-elles prévues pour les élèves en difficultés, de CM2, avant leur passage en 6ème ? Y a-t-il des stages de remise à niveau durant les vacances scolaires et avant la rentrée de septembre ? Si oui comment cela se passe t-il ? (enseignants, inscriptions, etc.)

Il existe effectivement des stages de remise à niveau, pour les élèves de CM1 et CM2, durant les vacances de Pâques et une semaine avant la reprise de la rentrée scolaire (fin Août).

En général, les enseignants proposent cette remise à niveau à certains enfants.

Ce stage n'est pas obligatoire et les parents peuvent le refuser.

Pour être efficace, un groupe composé de 6 à 7 élèves semble idéal et en tout état de cause, pas plus de 10 enfants.

De plus, il est à noter que ce stage n'est pas obligatoire pour les enseignants, que nos enfants peuvent être accompagnés d'enfants d'autres communes et qu'un enseignant de Donnemarie peut intervenir dans une autre école que la sienne.

-Y-a-t-il un site ou un manuel pour suivre le programme et ainsi aider nos enfants en cas de problème de compréhension par exemple ?

Oui, il en existe plusieurs que nous pouvons trouver grâce au moteur de recherche sur Internet et sur le site du gouvernement « education.gouv.fr »

RESTAURATION SCOLAIRE

-Serait-il possible d'avoir le menu de la semaine ? Oui

Pour rappel : affiché sur le tableau d'affichage et accessible sur le site de la mairie

-Pourquoi les menus de nos enfants ne comprennent jamais de plats avec du porc ?

M Borzucki a fait lecture du courrier reçu du prestataire sur le sujet. Il en ressort qu'en moyenne deux fois par semaine du porc est bien proposé à nos enfants soit en entrée, soit en plat. En début d'année scolaire et dans un souci d'harmonisation dans les cuisines, il est possible que durant deux semaines il n'y en ait pas.

-Pourquoi le fonctionnement du self n'est pas mis en place ?

M Borzucki explique que le self est bien mis en place depuis le début de cette année.

-Toujours un problème de quantité, les enfants ont parfois très peu à manger dans l'assiette.

M Borzucki explique que les quantités respectent les charges ministérielles.

-Pas le droit à un deuxième fruit quand il en reste car il faut les « économiser » pour le goûter de la garderie du soir, est-ce normal ?

M Borzucki se renseignera.

-Pour avoir le même prestataire que celui de l'école dans mon entreprise, je sais qu'il s'agit de plats industriels et surgelés. J'espère qu'un appel d'offre sera fait en fin de contrat et qu'un autre choix sera fait car il existe dans la région des prestataires de qualité à des tarifs intéressants.

-Les parents restent dans l'attente d'une programmation de visite des locaux de la cantine, une date est-elle prévue ?

M Borzucki rappelle qu'au précédent appel d'offre, seuls deux prestataires ont répondu.

La municipalité est engagée initialement pour 3 ans. Cet engagement se termine à la fin de cette année scolaire. Un appel d'offre sera de nouveau lancé et les réponses étudiées.

-Il semble qu'après le déjeuner, il y ait un manque de surveillance ou un dysfonctionnement organisationnel, auprès de nos enfants.

Au minimum, deux personnes surveillent la cour et jusqu'à 4 quand le service est fini.

TAP

- Normalement tous les élèves de l'école devraient pouvoir y participer or l'accueil est limité à 14 élèves par roulement.

M Borzucki explique qu'une erreur s'est produite lors de la première période. Les groupes peuvent atteindre 18 enfants par intervenant.

- Serait-il possible de présenter les activités du TAP lors des différentes manifestations (halloween, kermesse...) pour permettre aux parents de voir ce qui est fait et donner envie aux enfants d'y participer ?

Sera étudié

- Les activités vont-elles changées de menus/niveaux toute l'année ? **Oui**
- Il faudrait dissocier les disciplines ou activités proposées pour qu'un enfant puisse faire du sport et de la musique par exemple.

Idée déjà réfléchi, difficile à gérer, découverte d'activités.

Date du prochain conseil d'école : **MARDI 9 FEVRIER à 18h00**

Levée de séance à 20h20

Secrétaire de séance : Mme Piasecki

